

Sujet	Rapport 2024 sur le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes
Pour examen	Nataly Consuelo Aragon Responsable juridique principale – Commercial, vie privée et conformité Birkenstock Amériques
De	Équipe ESG de Birkenstock
Date	28 mai 2025
Version	1

Obligation de divulgation de BIRKENSTOCK CANADA LTD en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada pour l'exercice 2024*

(du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024).

Nom légal de l'entité déclarante : Birkenstock Canada Ltd

Identification d'un rapport révisé : ce rapport est le rapport final de Birkenstock Canada Ltd

Numéro d'entreprise : le numéro d'entreprise de Birkenstock Canada Ltd est 1174516436

Identification d'un rapport conjoint, s'il y a lieu : ce rapport n'est pas un rapport conjoint

Identification des obligations de déclaration dans d'autres territoires de compétence :

- *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni (signalée par Birkenstock UK et par le Birkenstock Group)
- Loi allemande de 2023 sur le devoir de diligence des sociétés à l'égard des chaînes d'approvisionnement (signalée par le Birkenstock Group)

Catégorisation de l'entité selon la loi : société

Secteur/industrie : commerce de gros, commerce de détail

Adresse : 230-100, promenade des Lanternes, Brossard (Québec) J4Y 0N7, Canada

1. MESURES PRISES EN 2024 POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS

Notre Code de conduite pour les partenaires commerciaux est un programme mondial mis en œuvre depuis longtemps pour communiquer et assurer l'application des exigences minimales en matière de conditions sociales, environnementales et de travail que tous les partenaires commerciaux de BIRKENSTOCK doivent respecter. Il aborde des questions comme le travail des enfants, le travail forcé ou servile, le recrutement responsable et les heures de travail excessives. Nous définissons des attentes claires pour nos partenaires commerciaux et ce document constitue la base du développement d'un dialogue et de valeurs communes.

Dans le prolongement de l'évaluation des risques liés à l'esclavage moderne menée par une société de services-conseils en matière de droits de la personne en 2023, nous avons mis au point un outil d'évaluation des risques amélioré en 2024, aligné sur la loi allemande relative à la chaîne d'approvisionnement. Cet outil nous permet de procéder à une évaluation annuelle approfondie des normes en matière de droits de la personne et d'environnement dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, ce qui nous permet de déceler, d'analyser et d'atténuer les risques potentiels de manière proactive.

Nous réalisons une évaluation annuelle des risques liés à l'esclavage moderne afin d'examiner et de mettre à jour nos systèmes pour repérer et traiter les risques dans notre chaîne d'approvisionnement. Avec l'aide de notre outil d'évaluation des risques, nous avons créé un processus de diligence raisonnable en matière de droits de la personne afin de contribuer à repérer les risques liés à l'esclavage moderne. Nous avons étendu l'utilisation de cet outil à tous

nos fournisseurs de matières premières, à nos fournisseurs de niveau 1, à nos fournisseurs de production, à nos propres centres de production, à nos systèmes logistiques et à nos magasins. Ce processus étant continu, nous étendrons toujours la portée de nos activités, car il nous aide à repérer les risques et les occasions de soutenir davantage nos fournisseurs en matière de meilleures pratiques, et sert de plateforme permanente pour contrôler l'efficacité des programmes en matière de traitement et de minimisation des risques liés au travail forcé.

Nous concevons et produisons 100 % de nos chaussures en Europe, qui constitue l'un des marchés les plus sûrs et les plus réglementés au monde.

Notre système de fabrication verticalement intégré et notre approche « fait en Allemagne » nous permettent de contrôler notre empreinte opérationnelle et d'appliquer une méthodologie hautement résiliente axée sur la qualité. Nous établissons les normes les plus élevées en matière de qualité, d'efficacité et d'exécution et les appliquons dans tous les sites de production avec une transparence totale et un contrôle complet. Nous fournissons une formation approfondie à nos employés afin de leur transmettre les meilleures pratiques que nous avons apprises au cours de 250 ans de tradition manufacturière. En outre, nous gérons notre propre université BIRKENSTOCK afin d'assurer le développement continu de nos employés à tous les niveaux, avec un programme d'études allant de la fabrication de sandales à des programmes de gestion qui favorisent la mobilité ascendante.

Nous nous engageons à mener nos activités avec intégrité, dans le respect des droits de la personne et en conformité avec toutes les lois et tous les règlements applicables. Nous nous attendons au même engagement de la part de nos partenaires commerciaux et les encourageons à signaler tout soupçon ou toute préoccupation touchant l'esclavage moderne par l'intermédiaire de notre canal de signalement confidentiel, appelé « ligne Birkenstock SpeakUP ».

2. STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

BIRKENSTOCK est une marque mondiale très réputée qui offre une gamme de chaussures emblématiques, ancrées dans la fonction, la qualité et la tradition depuis 1774. Avec plus de 5 000 employés à l'échelle mondiale, nous sommes également l'un des plus importants employeurs de l'industrie allemande de la chaussure.

Nos capacités de production s'appuient sur des traditions séculaires de savoir-faire et d'engagement à n'utiliser que des matériaux de la plus haute qualité. Pour garantir que chaque produit répond à nos normes de qualité rigoureuses, nous disposons d'une base de fabrication intégrée verticalement et produisons toutes nos assises plantaires en Allemagne. De plus, nous assemblons plus de 90 % de nos produits en Allemagne et produisons le reste dans d'autres pays d'Europe.

Nous nous procurons plus de 90 % de nos matériaux, comme les matières premières, notamment le liège, le cuir, le latex naturel, les adhésifs à base de CAV/E, le jute, le feutre de laine, les boucles et les composants, chez près de 200 fournisseurs situés en Europe. Nous privilégions les fournisseurs européens et nous nous efforçons d'établir des relations durables fondées sur la confiance mutuelle, avec une durée moyenne de 15 ans pour nos 25 principaux partenaires, dont l'apport représente 76 % des matières premières et des produits semi-finis.

Certains matériaux et composants proviennent de l'extérieur de l'Europe, mais constituent moins de 10 % de la valeur totale de nos matières premières. Il s'agit par exemple du latex et du jute, qui ne sont pas cultivés en Europe. Nous achetons ces matériaux principalement auprès d'importateurs basés dans l'Union européenne qui nous font bénéficier d'une transparence totale sur leurs sources. Nous visitons fréquemment ces dernières pour nous assurer qu'elles respectent nos lignes directrices strictes sur les pratiques d'approvisionnement responsables.

Nous utilisons des matières premières obtenues auprès de sources responsables pour la production de nos silhouettes, conformément à des normes éthiques et sociales strictes fondées sur les meilleures pratiques du secteur. Nous incluons le Code de conduite pour les partenaires commerciaux aux composants obligatoires de tous les accords d'approvisionnement nouveaux et étendus, et nous mettons également en œuvre des procédures similaires dans le cadre des nouveaux accords de distribution et de vente en gros.

BIRKENSTOCK possède plusieurs sites en Allemagne, dans les États de Rhénanie-du-Nord–Westphalie, de Rhénanie-Palatinat, de Hesse, de Bavière, de Saxe et de Mecklembourg–Poméranie-Occidentale. Nous disposons de six unités de production en Allemagne, d'une au Portugal et d'un entrepôt détenu en Allemagne. Nous disposons également de nos propres bureaux de vente au Canada, aux États-Unis, au Brésil, au Japon, au Danemark, en Pologne, en Suisse, en Suède, en Espagne, au Royaume-Uni, en France, en Norvège, aux Pays-Bas, à Dubaï, à Singapour et en Inde.

Au Canada, nous importons des marchandises d'une partie liée en Allemagne, les stockons auprès d'un fournisseur de logistique de tierce partie (Geodis Canada, SCS ou UPS) et les distribuons ensuite à nos partenaires détaillants (ventes en gros) ou les vendons directement à nos clients finaux par l'intermédiaire de notre propre site Web de commerce électronique.

3. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE DILIGENCE RAISONNABLE DE BIRKENSTOCK

Nous avons élaboré une série de documents, que nous continuons à mettre en œuvre, notamment notre politique en matière de droits de la personne, notre Code de conduite pour les partenaires commerciaux, notre Code d'éthique et notre politique de lutte contre la corruption, qui guident notre approche visant à prévenir l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement et à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations d'affaires.

BIRKENSTOCK exige de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes principes, ce qui est également documenté dans le Code de conduite pour les partenaires commerciaux, et qu'ils maintiennent la transparence dans la chaîne d'approvisionnement. Nous procédons également à des évaluations de diligence raisonnable en matière de droits de la personne par le biais d'audits sur place et de supports numériques tels que des questionnaires et des formulaires de rétroaction.

Nous révisons et mettons régulièrement à jour nos politiques et nos procédures de diligence raisonnable afin de garantir leur efficacité et leur harmonisation aux meilleures pratiques.

Notre Code de conduite pour les partenaires commerciaux se fonde sur les conventions de base des organisations internationales du travail et intègre les principes du Pacte mondial des Nations Unies, tout en affirmant son engagement envers les principes fondamentaux des droits de la personne tels qu'ils sont reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous continuons à revoir et à mettre à jour régulièrement nos politiques et nos procédures de diligence raisonnable afin de garantir leur efficacité et leur harmonisation aux meilleures pratiques.

Nous réalisons une évaluation annuelle des risques liés à l'esclavage moderne afin d'examiner et d'améliorer nos systèmes pour repérer et traiter les risques dans notre chaîne d'approvisionnement. En nous appuyant sur notre outil d'évaluation des risques, nous avons mis en place un processus structuré de diligence raisonnable en matière de droits de la personne afin de détecter et d'atténuer les risques liés à l'esclavage moderne. Cet outil a été déployé chez tous nos fournisseurs de matières premières, nos fournisseurs de niveau 1, nos partenaires de production, les centres de production propriété de notre entreprise, nos opérations logistiques et nos établissements de vente au détail.

Reconnaissant qu'il s'agit d'un effort continu, nous nous engageons à élargir progressivement la portée de nos évaluations. Cela nous permet de repérer de manière proactive les risques et les

occasions, d'aider nos fournisseurs à adopter les meilleures pratiques et de contrôler en permanence l'efficacité de nos initiatives en matière de prévention et de réduction des cas de travail forcé et de travail des enfants.

4. RISQUES LIÉS AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS

Notre diligence raisonnable et notre analyse des risques, y compris le travail forcé et le travail des enfants, passent au crible l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en travaillant avec plusieurs services, installations de production, entrepôts et partenaires commerciaux. Nous avons analysé l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et précisé quels secteurs d'activité relevaient de notre cercle d'influence direct. Nous comptons plusieurs catégories de secteurs d'activité, notamment des fournisseurs de matières premières, des fournisseurs de fabrication sous contrat, nos propres usines, nos propres entrepôts et nos magasins de détail. Cette année, nous nous sommes concentrés sur les fournisseurs de matières premières, sur les fournisseurs de fabrication sous contrat, ainsi que sur les usines, les entrepôts, les bureaux et les services logistiques propriété de notre entreprise. La méthodologie a combiné les risques à l'échelle de l'industrie et du pays en s'appuyant sur les commentaires des groupes de parties prenantes de BIRKENSTOCK.

Le risque est fondé sur notre compréhension du marché et sur nos recherches à son sujet, combinées aux risques inhérents aux différents pays signalés par notre matrice de risque. Il n'existe aucune preuve concrète de violation liée au travail forcé et au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de BIRKENSTOCK. Il s'agit de mesures préventives que nous avons mises en œuvre afin de réduire au minimum tout risque futur. À l'interne, nous avons lancé le processus en distribuant des questionnaires, en menant des entrevues approfondies avec les principaux intervenants des différents services entretenant des relations avec les fournisseurs et

en procédant à des audits des fournisseurs sur place. Ces échanges nous ont permis de mieux comprendre la complexité de notre réseau de chaîne d'approvisionnement, les relations avec les fournisseurs et les vulnérabilités qu'ils peuvent présenter. Lors de nos interactions avec nos collègues à différents échelons et dans différents services, nous nous sommes assurés de développer une compréhension globale des risques associés à nos processus d'approvisionnement et à nos dépendances vis-à-vis des fournisseurs. En parallèle, nous avons reconnu l'importance de surveiller les facteurs externes qui pourraient avoir une incidence sur la résilience de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous avons surveillé et analysé de manière proactive les sources de risques dans les pays où nous nous approvisionnons en matières premières, y compris toute preuve de pratiques systémiques de travail forcé et de travail des enfants. Pour ce faire, nous avons suivi les développements géopolitiques, les changements réglementaires et d'autres facteurs susceptibles de poser des risques pour la stabilité et la fiabilité de notre chaîne d'approvisionnement.

En combinant l'intégration des informations internes recueillies à partir des réponses aux questionnaires et des entrevues à nos activités de surveillance externe des risques, nous avons établi une base solide pour nos processus d'analyse des risques et de prise de décisions.

5. MESURES D'ATTÉNUATION

Nous n'avons relevé aucune preuve de violation liée au travail forcé et au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de BIRKENSTOCK au cours de la période couverte par le rapport.

6. MESURES D'ATTÉNUATION LIÉES À LA PERTE DE REVENUS

Nous n'avons relevé aucune preuve de violation liée au travail forcé et au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de BIRKENSTOCK au cours de la période couverte par le rapport.

Par conséquent, nous n'avons relevé aucune perte de revenu pour les familles les plus vulnérables au cours de cette période.

7. FORMATION

Le Code de conduite pour les partenaires commerciaux, le Code d'éthique et la politique relative aux droits de la personne de BIRKENSTOCK guident notre approche en matière de formation des employés. Nous partageons de façon proactive les documents avec nos employés, en mettant l'accent sur les équipes chargées de la sélection des fournisseurs. Nous continuerons à investir dans des cours supplémentaires pour garantir le caractère exhaustif de la formation.

8. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Notre Code de conduite pour les partenaires commerciaux, notre déclaration sur l'esclavage moderne et notre rapport sur la chaîne d'approvisionnement allemande nous permettent de lutter contre le travail forcé et le travail des enfants. Ces documents soulignent le mécanisme qui permet de les mettre en œuvre dans les installations des fournisseurs pour faire échec au travail forcé et au travail des enfants, et explique les nombreuses méthodes par lesquelles une entreprise peut disposer d'un système et de processus plus réglementés.

Nous avons intégré le Code de conduite pour les partenaires commerciaux de BIRKENSTOCK à notre processus d'approvisionnement afin de mieux encadrer la sélection de nos partenaires commerciaux. Ce document joue un rôle essentiel durant le processus de sélection des fournisseurs, qui doivent s'y conformer ou appliquer des normes équivalentes. Nous prévoyons organiser des séances de formation et aider à la mise en œuvre des mesures nécessaires.

En encourageant la collaboration et le soutien, nous visons à donner aux fournisseurs les moyens de respecter les normes les plus strictes en matière de prévention du travail forcé et du travail des enfants, en favorisant une culture de responsabilité dans l'ensemble de notre chaîne

d'approvisionnement. Nous avons créé des structures de gouvernance appropriées qui soutiennent une gestion efficace des risques liés à la chaîne d'approvisionnement et diffusent une culture de recherche et d'élimination des risques. Nous procédons à des évaluations sur place des fournisseurs fondées sur le Code de conduite pour les partenaires commerciaux.

Nous avons établi un processus comportant des étapes détaillées, comme l'examen des documents, la réalisation d'entrevues avec des membres de la direction et des employés, l'inspection physique des installations, l'analyse des données, la préparation de rapports, le suivi et la surveillance. Le Code de conduite pour les partenaires commerciaux établit des lignes directrices pour les relations avec les fournisseurs et encourage le développement de relations fondées sur le respect et la collaboration. Il met l'accent sur les normes de travail, le traitement équitable et l'absence de discrimination pour favoriser la confiance et la coopération avec les fournisseurs.

Les audits et évaluations sur place des fournisseurs que nous avons réalisés nous permettent d'ores et déjà de conclure que les fournisseurs sont très favorables à nos examens sur place et aux exigences en matière de production de rapports et de documentation qui en découlent. Les fournisseurs sont en général très favorables à la transparence et à la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement. L'équipe ESG de BIRKENSTOCK est responsable de l'examen annuel et de l'efficacité des mesures de gestion des risques pertinentes.

9. APPROBATION ET ATTESTATION

Ce rapport a été approuvé conformément à l'alinéa 11(4)a) de la Loi par l'unique administrateur de Birkenstock Canada Ltd le 28 mai 2025. Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités indiquées ci-dessus. À ma connaissance et après avoir fait preuve de diligence

raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'exercice de référence mentionné ci-dessus.

Nom complet : David Kahan, président-directeur général, Birkenstock USA LP

Signature : David Kahan

[signature manuscrite]

« J'ai le pouvoir requis pour engager Birkenstock Canada Ltd. »